

Communiqué de presse



PRÉFET DU JURA

Lons-le-Saunier, le 2 mai 2018

Politique agricole commune (PAC) 2018 Rappel Date limite de télédéclaration des demandes d'aides

La direction départementale des territoires du Jura rappelle que la date limite de télédéclaration est fixée au **15 mai 2018 à minuit** pour les demandes d'aides suivantes :

- aides découplées et aides couplées végétales ;
- aides bovines ;
- dispositifs d'aides surfaciques du second pilier (ICHN, MAEC / Bio) ;
- aide à l'assurance récolte.

Les demandes d'aides peuvent néanmoins être déposées jusqu'au 11 juin 2018 avec application d'une pénalité de retard de 1 % par jour de retard.

Aucune aide ne sera versée pour les demandes déposées au delà du 11 juin 2018.

Contacts :

PRÉFECTURE DU JURA
8, rue de la préfecture
39030 LONS LE SAUNIER
CEDEX -

☎ : 03 84 86 84 00

✉ : prefecture@jura.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public : consultez notre site internet www.jura.gouv.fr, rubrique « horaires »



@Prefet39

DDT du Jura - service économie agricole
4 rue du Curé Marion – BP 50356
39015 LONS-LE-SAUNIER Cedex

Mel. ddt-infopac@jura.gouv.fr
Tel. 03.84.86.80.70